

RELEVÉ DE DÉCISION

TABLE DES MATIÈRES

TEMPS DE RÉUNION	1
QUORUM.....	2
PRÉAMBULE.....	3
ACCUEIL DU DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.....	4
BILAN DES PROJETS	5
DÉCISIONS	9
BUDGET 2023	10
PERSPECTIVES.....	11

TEMPS DE RÉUNION

Début : 14h10

Fin : 16h15

QUORUM

Acteur conventionné	Représenté (O/N)	Représentant (titulaire ou suppléant)
CC Briançonnais	N	M. Richard NUSSBAUM
CC Pays des Écrins	N	M. Serge GIORDANO
CC Guillestrois-Queyras	N	M. Jean-Louis QUEYRAS
CC Sisteronais-Buëch	O	M. Florent ARMAND
CC Serre-Ponçon	O	M. Bernard RAIZER
CC Vallée Ubaye Serre-Ponçon	N	M. Jean FERRON
CA Gap-Tallard-Durance	O	M. Serge AYACHE
CC Champsaur-Valgaudemar	O	M. Benoît ROUSTANG
CC Buëch-Dévoluy	O	M. Jean-Claude VALLIER
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	O	Mme Adèle KUENTZ
Département des Alpes-de-Haute-Provence	O	Mme Laurie SARDELLA
Département des Hautes-Alpes	O	M. Gérard TENOUX

8 acteurs représentés sur 12 (soit plus de la moitié) ➔ le **quorum** est atteint.

PRÉAMBULE

M. TENOUX, Président du Comité de Pilotage de GéoMAS et Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, introduit la séance par un tour de table permettant aux nouveaux représentants des acteurs conventionnés de se faire connaître du Comité de Pilotage (COFIL).

GéoMAS est un grand dispositif dont les périmètres technique et fonctionnel s'étendent régulièrement, ce qui est une preuve de son succès.

M. TENOUX souhaite ainsi la bienvenue à un nouvel acteur, le Département des Alpes-de-Haute-Provence et remercie les équipes techniques qui travaillent sur ce dispositif mutualisé, notamment le responsable GéoMAS, pour la qualité de leur travail ainsi que leur investissement dans ce dispositif et la mise en œuvre des nouveaux projets.

ACCUEIL DU DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ L'exécution de la nouvelle convention de partenariat de GéoMAS à compter de la dernière signature, le 11 octobre 2022.
- ✓ La liste à jour de l'ensemble des élus référents, titulaires et suppléants.
- ✓ L'évolution de GéoMAS :
 - ❖ De 2014 à 2022 :
 - 204 Communes, 10 EPCI et 1 Département ;
 - 15 partenaires ;
 - 800 à 1 500 utilisateurs au fil des ans ;
 - 311 000 € de subventions FEDER (jusqu'en 2018) ;
 - 2 serveurs à l'origine à 8 aujourd'hui, dont une console d'administration et une plateforme mutualisée (SaaS) ;
 - 14 applications de gestion ;
 - 1 site grand-public ;
 - 1 téléservice pour les Autorisations d'Urbanisme ;
 - 1 solution de géodécisionnel / observatoire (en cours).
 - ❖ La croissance de la fréquentation des sites au 1^{er} semestre 2022 :
 - Pour la partie de gestion, l'application Cadastre a enregistré plus de 434 visites par jours, hors week-end, contre 400 en 2021 ;
 - Pour la partie valorisation (Grand-Public), la carte interactive a enregistré 161 visites par jour, hors week-end également, contre 155 en 2021.
 - ❖ Le périmètre aujourd'hui :
 - Un nouveau Département sur le domaine routier ;
 - Un nouveau périmètre technique : le Géonumérique remplace ainsi la Géomatique ;
 - Une nouvelle gouvernance : les décisions sont prises à la majorité absolue désormais (> 50% ou = 50% + 1 voix)
 - Une nouvelle répartition financière régie les dépenses mutualisées avec :
 - 37,50 % : EPCI
 - 25,00 % : Département des Alpes-de-Haute-Provence
 - 37,50 % : Département des Hautes-Alpes
 - Une nouvelle organisation a été mise en place, induite par l'adhésion d'un nouvel acteur.

BILAN DES PROJETS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ L'état des lieux de l'avancement des projets conformément à la feuille de route validée au 7^{ème} COPIL :
 - ❖ 2022 :
 - Transfert de compétence sur GEO Key, en intégrant les géomaticiens du territoire : en cours de programmation avec le prestataire début 2023 ;
 - Renseignement des fiches de registre (RGPD) des données à caractère personnel : réalisé ;
 - Élaboration des règlements des usages numériques et d'administration : reportée ultérieurement à l'homologation du téléservice Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et du foncier (GNAU), qui est programmée par le Département des Hautes-Alpes courant janvier 2023 ;
 - Projet d'adhésion du Département des Alpes-de-Haute-Provence au dispositif GéoMAS pour le Système d'Information Routier (SI Routier) : en cours de mise en œuvre pour une mise en production sur les premiers jours de janvier 2023 ;
 - Mise en œuvre du module Adressage : abandonné par les territoires contrairement à la décision du 7^{ème} COPIL ;
 - Appel d'offre pour l'hébergement/infogérance, la maintenance et des prestations sur AlpesRando (Geotrek) : réalisé.
 - ❖ 2022 / 2023 :
 - Montage d'observatoires territoriaux pour les collectivités et d'observatoires du social et de l'eau pour le Département : abandonné par les collectivités mais en cours de mise en œuvre au Département des Hautes-Alpes uniquement pour l'Observatoire du social ;
 - Mise en œuvre du module Profil en long : abandonnée par les territoires ;
 - Relance du projet d'applications mobiles (supports nomades) : abandonnée par les collectivités.
 - ❖ 2023
 - Mise en œuvre du Module Expert d'Operis : reportée en 2024. Au vu des difficultés rencontrées sur la mise en œuvre du GNAU, il convient de ne pas se précipiter sur ce nouvel outil avant qu'il ne soit testé et éprouvé chez les autres clients.
- ✓ L'avancement du projet GNAU :
 - ❖ Homologation du téléservice : la signature de la convention de partenariat a permis de déléguer cette mission au Département des Hautes-Alpes qui est en cours de programmation sur le mois de janvier 2023 ;
 - ❖ Intégration du système d'authentification FranceConnect à la plateforme : en attente du retour de FranceConnect qui proposait qu'une collectivité se porte garante pour toutes, ce qui n'est pas acceptable compte-tenu des responsabilités que cela implique ;
 - ❖ Publication des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation (CGU) : réalisée ;
 - ❖ Programme de subvention Démat.ADS :
 - Les éléments ont été fournis par le Département des Hautes-Alpes aux collectivités ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires ;
 - L'ensemble des collectivités adhérentes ont été éligibles et ont perçues les subventions.
 - ❖ Génération et implémentation d'une page de contacts sur le téléservice : réalisé ;

- ❖ Les collectivités ont fait remonter les nombreuses difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ce projet. Ce qui a conduit le Département des Hautes-Alpes à envoyer, le 23 septembre 2022, un courrier de mise en demeure à l'encontre du prestataire et prépare l'application de pénalités à son encontre.
- ✓ La migration du SI Routier du Département des Alpes-de-Haute-Provence vers GéoMAS :
 - ❖ Harmonisation des modèles de données : débutée au printemps 2022 et finalisée le 04/10/2022 ;
 - ❖ Réunion de lancement : réalisée le 22/06/2022 ;
 - ❖ Première réunion d'audit : réalisée le 02/08/2022 ;
 - ❖ Intégration des données :
 - Le référentiel a été intégré en septembre 2022 ;
 - Les rubriques ont été intégrées entre le 05/10/2022 et 10/10/2022 ;
 - La vérification a été effectuée ;
 - Des complétions et adaptations sont en cours pour finaliser cette opération.
 - ❖ Formations :
 - Administrateurs : programmées les 22, 23 et 24/11/2022 ;
 - Utilisateurs : programmées sur le mois de janvier 2023 ;
 - ❖ Mise en production : annoncée le 01/01/2023.
- ✓ Les autres projets mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre :
 - ❖ Orthophotographies haute-résolution (20 cm) :
 - Le vol IGN au-dessus du Département des Hautes-Alpes a été réalisé cet été (report d'un an) et la livraison est prévue au premier semestre 2023 ;
 - Le flux de l'IGN a été intégré temporairement pour que les territoires bénéficient de l'orthophotographie 2021 du Département des Alpes-de-Haute-Provence :
 - La Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur « veillera à ce que le décalage temporel de cette production n'influe pas sur la programmation ultérieure ».
 - ❖ Une carte dédiée à l'urbanisme a été créée pour être intégrée sur le GNAU et le site GéoMAS ;
 - ❖ Le déploiement des applications mobiles GEO AC et ANC est en cours de programmation ;
 - ❖ L'intégration des données cadastrales 2022 a été réalisée le 29/09/2022 et est disponible en production depuis le 24/10/2022 ;
 - ❖ Le Département des Hautes-Alpes a réceptionné 212 actes d'engagements DGFIP sur 216 ;
 - ❖ Le retard pris sur certains projets, pour la signature de la convention de partenariat de GéoMAS ainsi que le manque d'éléments pour effectuer certaines commandes, retardent la réalisation et l'émission des titres de recette. Ces derniers sont en cours de validation et seront émis prochainement ;
 - ❖ Une nouvelle organisation de travail de l'équipe GéoMAS a été mise en place avec :
 - La négociation et la mise en place, pour les géomaticiens du territoire, d'accès directs et gratuits aux plateformes de ticketing de chaque prestataire ;
 - La création d'un espace collaboratif (Équipe Teams GéoMAS) et sa mise à disposition.
 - ❖ La rédaction d'un courrier co-écrit AMF05/Département des Hautes-Alpes adressé à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en cours de relecture par l'AMF05 dans le but de lever les difficultés rencontrées par les communes sur la thématique de l'adresse.

- ✓ Le projet « Geotrek » :
 - ❖ En lien avec GéoMAS, le Département des Hautes-Alpes a souhaité donner un nouvel élan aux activités de pleine nature et à la promotion du territoire et sécuriser juridiquement et techniquement l'infrastructure de Geotrek :
 - Une organisation simplifiée : Le Département récupère l'infrastructure et l'ADDET conserve la valorisation du site et du projet (communication, animation locale, etc.) ;
 - La publication d'un marché complet en juillet 2022 d'un montant de 49 000 € HT pour l'hébergement, l'infogérance, la maintenance et la mise à niveau de Geotrek mais également le développement d'un nouvel agrégateur et bien d'autres évolutions ;
 - Une réflexion est cours concernant le nom de l'ancien « AlpesRando » ;
 - Une nouvelle charte graphique est en cours d'élaboration ;
 - La mise en production est prévue fin novembre 2022.

- ✓ Un rappel juridique a été réalisé concernant la légitimité du COPIL et des décisions prises par ce dernier à la demande des collectivités :
 - ❖ Le COPIL, dans le cadre de la Convention de Partenariat, « prend les décisions financières [...] ». Il est l'organe légitime pour arbitrer les budgets et mettre en œuvre les projets ;
 - ❖ Le Département des Hautes-Alpes pourrait ainsi lancer les projets validés en COPIL puis émettre les titres directement, sans doubler les demandes par un courrier officiel demandant une position sur l'acquisition aux acteurs membres ;
 - ❖ Le COPIL peut radier un adhérent qui « ne respecte pas ses obligations contractuelles ou les décisions du COPIL, ou n'apporte pas les contributions attendues (financement insuffisant, données, absence de participation aux instances de pilotage, etc.). ».

- ✓ Le constat sur GéoMAS est le suivant :
 - ❖ En 2021, sept projets budgétisés en COPIL ont été annulés :
 - Quatre par manque de collectivités adhérentes ;
 - Trois par manque d'organisation et de cohésion ;
 - ❖ En 2022, deux projets budgétisés en COPIL ont également été annulés par manque de collectivités adhérentes ;
 - ❖ Des projets sont régulièrement ajoutés en cours d'exercice, sans validation du COPIL ;
 - ❖ Les délais de réponse aux courriers d'acquisition sont souvent très longs et perturbent grandement les feuilles de route. Le dernier exemple en date est la mise en œuvre du GNAU prévue initialement sur un an et pour lequel la réponse de la dernière collectivité a été donnée le 08/10/2021 pour une mise en production le 01/01/2022.
 - ❖ GéoMAS n'évolue pratiquement plus. Les projets mutualisés, c'est-à-dire soumis à aucune restriction territoriale et profitant à l'ensemble des acteurs, sont systématiquement annulés car ils ne suscitent pas l'unanimité.
 - ❖ De nombreuses collectivités se plaignent de cette situation et ont récemment demandé au Département de proposer des solutions.

- ✓ Les solutions proposées et validées dans le cadre du 9^{ème} Comité Technique (COTEC) de GéoMAS des 15/09/2022 et 06/10/2022 :
 - ❖ Feuille de route annuelle de validation des projets avec des jalons ;
 - ❖ Choix collégial des projets à proposer en COPIL ;

❖ Arbitrages à proposer en COPIL :

- Ne peuvent être inscrits au budget que les projets dont :
 - Le COTEC a validé la proposition et présentés en COPIL pour validation ;
 - L'étude de faisabilité s'est révélée positive ;
 - L'enveloppe financière a été déterminée par le prestataire.
- Deux scénarios de mise en œuvre des projets mutualisés visant à mettre en œuvre et titrer directement le(s) projet(s) mutualisé(s) en déterminant une enveloppe maximale annuelle pour les EPCI :
 - Scénario 1 : Enveloppe annuelle de 8 000 € ;
 - Scénario 2 : Enveloppe annuelle de 10 000 €.

L'estimation de la répartition financière par EPCI de ces enveloppes est la suivante :

EPCI	Enveloppe 8 000 €	Enveloppe 10 000 €
Briançonnais	1 142,26 €	1 427,83 €
Pays des Écrins	430,26 €	537,83 €
Guillestrois-Queyras	570,15 €	712,69 €
Sisteronais-Buëch	1 374,20 €	1 717,76 €
Serre-Ponçon	748,44 €	935,55 €
Vallée Ubaye Serre-Ponçon	540,81 €	676,01 €
Gap-Tallard-Durance	1 909,20 €	2 386,50 €
Champsaur-Valgaudemar	526,13 €	657,66 €
Buëch-Dévoluy	460,96 €	576,20 €
Serre-Ponçon Val d'Avance	297,59 €	371,98 €

DÉCISIONS

Les points suivants ont été présentés au vote :

- ✓ Mettre en œuvre et titrer directement le(s) projet(s) mutualisé(s) des EPCI en déterminant une enveloppe maximale annuelle de 10 000 € leur permettant de réaliser un à deux petits projets mutualisés par an :

Vote	Pour	Contre	Abstention
Votant	6	0	0
Nombre de voix	59	0	0

Les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, n'étant pas concernés par cette décision, n'ont pas pris part à ce vote et seules les EPCI ont voté.

Ce point est adopté par les EPCI à l'unanimité.

- ✓ La Communauté de Communes Vallée Ubaye Serre-Ponçon souhaite adhérer au GNAU. Outre, les prestations complémentaires, elle doit donc s'acquitter de sa quote-part initiale d'adhésion d'un montant de 3 555,87 €. Il est proposé de rembourser les EPCI adhérents sur les dépenses de fonctionnement 2023 du GNAU :

Vote	Pour	Contre	Abstention
Votant	6	1	0
Nombre de voix	59	18	0

Les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, n'étant pas concernés par cette décision, n'ont pas pris part à ce vote et seules les EPCI ont voté.

Ce point est adopté par les EPCI à l'unanimité.

BUDGET 2023

Les projets suivants ont été validés par le COFIL pour le budget 2023 (montants estimatifs) :

- ✓ GEO Key : Mise en œuvre de l'observatoire du social (HA seulement)
 - ❖ Investissement (licence) : 14 300 € HT
 - ❖ Fonctionnement (maintenance) : 2 430 € HT

Le Département des Hautes-Alpes offre le transfert de compétence de 7 jours aux EPCI (1 150 € HT/jour).
- ✓ Élaboration des règlements des usages numériques et d'administration.
- ✓ Stabilisation de la migration des Alpes-de-Haute-Provence dans le domaine routier.
- ✓ Mise en œuvre du module Profil en long grâce à l'enveloppe annuelle allouée aux projets mutualisés
 - ❖ Investissement (licence et prestations) : 4 500 € HT ;
 - ❖ Fonctionnement (maintenance) : 810 € HT.
- ✓ Interfaçage avec le GEO SI Routier :
 - ❖ Connecteur GEO-Littéralis pour la gestion des arrêtés / autorisations :
 - Investissement (licence) : 3 600 € HT ;
 - Fonctionnement (maintenance) : 450 € HT.
 - ❖ Interface AREO pour la gestion des ouvrages d'art :
 - Investissement (licence) : 3 200 € HT ;
 - Fonctionnement (maintenance) : 900 € HT.
 - ❖ Interface Inforoute04 (Traf'X) :
 - Investissement (licence) : 3 200 € HT ;
 - Fonctionnement (maintenance) : 450 € HT.

PERSPECTIVES

Les perspectives suivantes ont été présentés, sous réserve qu'elles soient validées par le COTEC :

- ✓ Le déploiement d'applications mobiles pour les thématiques Déchets et Transports en commun ;
- ✓ La mise en œuvre du Module Expert d'Operis ;
- ✓ La mise en œuvre des modules complémentaires du GNAU ;
 - ❖ ARCH : Archivage et purge des dossiers numériques ;
 - ❖ TIERS : Mise à disposition des dossiers dématérialisés aux tiers.
- ✓ La mise en place d'un outil de contrôle automatisé des données ;
- ✓ La mise en œuvre d'une solution d'historisation des PLU ;
- ✓ L'exploitation des fichiers des rôles des taxes ;
- ✓ La simulation des lignes de transports ;
- ✓ L'Open-Data.